



## **Communiqué de presse**

Jeudi 17 octobre 2024

# **Rue de Trévisse : réaction de la Ville de Paris**

**La Ville de Paris prend connaissance de la position du Ministère public rendue publique ce jour.**

La Ville maintient avoir agi de manière diligente et avoir engagé l'ensemble des actions relevant de sa compétence.

L'expertise civile ayant mis en lumière et documenté d'autres responsabilités, la Ville renvoie à la décision à venir des juges, qui disposeront de tous les éléments juridiques et matériels pour rendre leur décision.

La Ville souhaite pleinement concourir à la manifestation de la vérité et continuera à se tenir à la disposition de la justice, comme elle a pu le faire en transmettant le rapport de l'Inspection générale de la Ville ordonnée immédiatement après le drame.

La Ville de Paris est engagée depuis le premier jour aux côtés des victimes de cet accident. Au 1er novembre 2024, les habitants du 6 rue de Trévisse pourront réintégrer leur logement. Ils seront suivis le même mois par les habitants du 4 rue de Trévisse, et enfin par ceux du 13 rue Sainte-Cécile début janvier 2025.

D'ici la fin de l'année, la Ville aura versé plus de 8 millions d'euros aux victimes afin de les indemniser du préjudice subi.

Parallèlement, le conseil municipal a décidé d'une mission transpartisane afin de s'assurer des bonnes modalités d'exécution de la concession du gaz, confiée à GRDF.

Les conclusions de cette mission, adoptées à l'unanimité de ses membres, ont été présentées au dernier Conseil de Paris, qui s'est tenu la semaine dernière.

### **Contact presse :**

Service de presse – 01 42 76 49 61 – [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr)